

4 LES ECRITURES

Mémoire

Dans un mémoire qui devra figurer à la suite de la présente formule, exposer 1) les faits de la cause et 2) les arguments invoqués à l'appui de la requête.

Conclusions du requérant/de la requérante

Le terme "conclusions" signifie "réclamations": par exemple, annulation de la décision contestée, réintégration, indemnisation du préjudice matériel ou moral, dépens.

Enumérer les conclusions ci-contre : ne pas renvoyer à un autre document.

N'ajouter à ces conclusions aucun argument, aucune explication ou allégation.

Pièces jointes

Numéroter chacune des pièces jointes au mémoire et en fournir la nomenclature à la fin de cette formule.

5 DEMANDES ACCESSOIRES

Un débat oral est-il demandé en vertu de l'article 12.1 du Règlement?

Oui

Non

Exposer dans le mémoire les motifs de la demande

Témoins, s'il y a lieu, dont l'audition par le Tribunal est demandée.

Nom

Qualité

Points sur lesquels porterait la déposition

SIGNATURE

En apposant sa signature ci-dessous, le requérant/la requérante ou son mandataire certifie la conformité :

- a) des cinq copies de la présente formule et des pièces jointes (article 6.1 d) du Règlement);
- b) de tous les documents annexés qui sont copies (transcriptions, photocopies, etc.) (Article 6.1 b)); et
- c) des traductions requises, vers l'anglais ou le français, de tous documents annexés qui ne sont pas rédigés dans une de ces langues (article 6.1 c)).

Date : Signature :

Signer l'original et chacune des cinq copies de cette formule: une simple photocopie de la signature ne suffit pas.

PIECES JOINTES (dans l'ordre chronologique, dans la mesure du possible)**Exemples**

Numéro	Date			Nature	Auteur*	Destinataire*
	J	M	A			
1	4	4	97	Lettre	Directeur du personnel	Requérant
2	12	5	97	Rapport d'évaluation des services	-	-
3	20	5	97	Mémoire	Supérieur hiérarchique du requérant	Chef de l'Unité des publications
4	12	6	97	Rapport	Commission paritaire de recours	-
5	9	7	97	Lettre (décision contestée)	Directeur général	Requérant

Numéroter chaque pièce séparément.

Cette liste devra normalement comporter le texte de la décision contestée au sens de l'article VII(1) et, le cas échéant, celui du rapport de l'organe interne de recours.

Nomenclature des pièces jointes à la requête

Numéro	Date			Nature	Auteur*	Destinataire*
	J	M	A			

Pour identifier l'auteur d'un courrier, ou son destinataire, utiliser le titre officiel (par exemple, Directeur du personnel) plutôt que le nom.

* Dans la mesure du possible.

